

22 NOVEMBRE 2005



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 22 novembre 2005 à 18 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

ATTENDU QUE les membres du Conseil, tous présents, ont renoncé à l'avis de convocation ;

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2005-11-599 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2005
 2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2005-11-600 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 NOVEMBRE 2005
 - 2005-11-601 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISTE TENUE LE 18 NOVEMBRE 2005

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2005-11-602 4.1 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE BROMONT AU SEIN DU COMITÉ DE LA COUR MUNICIPALE

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

2005-11-603 7.1.1 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DOLLARS (2 593 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 903-2005 ET 904-2005)

2005-11-604 7.1.2 RÉOLUTION DE CONCORDANCE SUITE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DOLLARS (2 593 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 903-2005 ET 904-2005)

2005-11-605 7.1.3 RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE SUITE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DOLLARS (2 593 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 903-2005 ET 904-2005)

7.2 TRAVAUX PUBLICS

7.3 URBANISME

2005-11-606 7.3.1 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS MUNICIPAL VERT CONCERNANT LE LOT 2 591 174 DU CADASTRE DU QUÉBEC

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2005-11-607 7.5.1 CONGRÈS DES FESTIVALS, ÉVÉNEMENTS ET ATTRACTIONS TOURISTIQUE DU QUÉBEC

22 NOVEMBRE 2005

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2005-11-608 7.6.1 OPÉRATION NEZ ROUGE, 22^E ÉDITION

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2005-11-609 7.7.1 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU PROGRAMME PAIC POUR FIN DE PROMOTION INDUSTRIELLE

8. DIVERS

2005-11-610 8.1 PROJET D'HABITATION VICTORIENNE

2005-11-611 8.2 PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU COLLOQUE DE GRIGNY, EN FRANCE

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2005-11-612 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2005–11–599

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil, tous présents, ont renoncé à l'avis de convocation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 22 novembre 2005 en ajoutant le sujet suivant :

8.2 PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU
COLLOQUE DE GRIGNY, EN FRANCE

ADOPTÉ

22 NOVEMBRE 2005

2005-11-600

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 15 NOVEMBRE 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée des membre du Conseil municipal tenue le 15 novembre 2005.

ADOPTÉ

2005-11-601

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISTE TENUE LE
18 NOVEMBRE 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 novembre 2005.

ADOPTÉ

2005-11-602

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR REPRÉSENTER
LA VILLE DE BROMONT AU SEIN DU COMITÉ DE LA COUR
MUNICIPALE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur le Conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** pour représenter la Ville de Bromont au sein du Comité de la cour municipale.

ADOPTÉ

22 NOVEMBRE 2005

2005-11-603

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DOLLARS (2 593 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 903-2005 ET 904-2005)

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dans la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 903-2005 et 904-2005 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DOLLARS (2 593 000 \$)** datée du 13 décembre 2005 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ANNÉE	COÛT RÉEL
Financière Banque nationale	98,48100	39 000 \$	3,50000%	2006	4,19242%
		40,000 \$	3,55000%	2007	
		42 000 \$	3,60000%	2008	
		44 000 \$	3,70000%	2009	
		2 428 000 \$	3,85000%	2010	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc., R.B. C. Dominion valeurs mobilières Inc., Scotia capitaux Inc.	98,66200	39 000 \$	3,60000%	2006	4,20018%
		40,000 \$	3,60000%	2007	
		42 000 \$	3,65000%	2008	
		44 000 \$	3,70000%	2009	
		2 428 000 \$	3,90000%	2010	
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,05300	39 000 \$	3,55000%	2006	4,24451%
		40,000 \$	3,60000%	2007	
		42 000 \$	3,65000%	2008	
		44 000 \$	3,70000%	2009	
		2 428 000 \$	3,80000%	2010	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de Financière Banque nationale s'est avérée la plus avantageuse ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'émission d'obligations, au montant de **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DOLLARS (2 593 000 \$)**, de la Ville de Bromont soit adjugée à la Financière Banque nationale.

QUE la demande soit faite à cette dernière de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

22 NOVEMBRE 2005

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse, et Madame Diane Dufresne, trésorière, soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE la CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise le CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le CDS.

QUE la CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière, Madame Diane Dufresne, à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises*.

ADOPTÉ

2005-11-604

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE SUITE À UNE ÉMISSION
D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE DEUX MILLIONS CINQ CENT
QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DOLLARS (2 593 000 \$) À LA SUITE
DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS
NUMÉROS 903-2005 ET 904-2005)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DOLLARS (2 593 000 \$)** en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENTS NUMÉROS	POUR UN MONTANT DE \$
903-2005	500 000 \$
904-2005	2 093 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels les obligations sont émises.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, concernant le montant compris dans l'émission de **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DOLLARS (2 593 000 \$)** :

QUE les obligations, soit une obligation par échéance,
soient datées du 13 décembre 2005 ;

22 NOVEMBRE 2005

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de la Caisse de dépôt de valeurs (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci ;

QUE la CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la CDS ;

QUE, pour effectuer les paiements aux adhérents par transferts électroniques de fonds, la CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

La Caisse populaire de Granby-Bromont
730, rue Shefford Bromont (Québec) J2L 1C1

QUE les intérêts soient payables semi annuellement le 13 juin et le 13 décembre de chaque année ;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation. Toutefois, qu'elles puissent être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17)* ;

QUE les obligations soient signées par la mairesse, Madame Pauline Quinlan et par la trésorière, Madame Diane Dufresne, tel que permis par la loi, la Ville ayant mandaté la CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et que les obligations entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

ADOPTÉ

2005–11–605

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE SUITE À UNE ÉMISSION
D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE DEUX MILLIONS CINQ CENT
QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DOLLARS (2 593 000 \$) À LA SUITE
DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS
NUMÉROS 903–2005 ET 904–2005)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt, au montant total de **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DOLLARS (2 593 000 \$)** effectué en vertu des règlements numéros 902–2005 et 904–2005, la Ville de

22 NOVEMBRE 2005

Bromont doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 13 décembre 2005. En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 903-2005 et 904-2005, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance de l'emprunt.

ADOPTÉ

2005-11-606

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS MUNICIPAL VERT CONCERNANT LE LOT 2 591 174 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE notre candidature a été retenue pour le programme des sites contaminés du Fonds municipal vert et que nous pouvons procéder à une demande plus exhaustive de support pour notre projet ;

ATTENDU QUE le directeur de la gestion et du développement du territoire, Monsieur Nicolas Rousseau, désire poursuivre et présenter une demande de subvention dans le cadre du programme des sites contaminés du Fonds municipal vert (FMV) en relation avec la Fédération canadienne des municipalités (FMC) ;

ATTENDU QUE la demande doit être présentée avant le 28 novembre 2005 ;

ATTENDU QUE l'objectif de cette demande de subvention est principalement de voir à l'acquisition du terrain (lot 2 591 174 du cadastre du Québec), à la décontamination du site et à l'aménagement d'un stationnement public.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande de subvention, préparée par Monsieur Nicolas Rousseau, dans le cadre du programme des sites contaminés du Fonds municipal vert (FMV) en relation avec la Fédération canadienne des municipalités (FMC).

DE demander à Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire, de travailler en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités dans l'élaboration de ce projet.

QUE la Ville de Bromont juge ce projet pertinent et important, afin de retirer la pollution, le bruit et le terrain contaminé et ainsi, rétablir un milieu sécuritaire pour les élèves et les résidents de ce secteur, lequel est situé dans une zone patrimoniale.

ADOPTÉ

22 NOVEMBRE 2005

2005–11–607

**CONGRÈS DES FESTIVALS, ÉVÉNEMENTS ET ATTRACTIONS
TOURISTIQUE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE Monsieur Richard Deslandes siège en tant que président du Comité touristique de Bromont.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur Richard Deslandes à assister au Congrès des festivals, événements et attractions touristiques du Québec.

DE défrayer les frais d'inscription, ainsi que les frais d'hébergement, de transport et de repas inhérents à ce congrès.

ADOPTÉ

2005–11–608

OPÉRATION NEZ ROUGE, 22^E ÉDITION

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à verser la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** à Opération nez rouge (Granby), somme représentant la contribution de la Ville de Bromont audit organisme.

ADOPTÉ

2005–11–609

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU PROGRAMME PAIC
POUR FIN DE PROMOTION INDUSTRIELLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à la promotion du grand parc industriel ;

ATTENDU QUE l'étude menée par la Société de Développement Économique de Bromont (SODEB) indique clairement le potentiel en développement des microtechnologies, nanotechnologies et MEMS (*micro electro mechanical systems*) de ce parc technologique, à un point, tel qu'elle deviendrait une des 9 technopoles du Québec ;

22 NOVEMBRE 2005

ATTENDU QUE la Ville de Bromont tisse des liens étroits de partenariats avec la SODEB ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont appuie fortement le plan d'actions de la SODEB en matière de stratégie de mise en marché et de rétention des industries existantes;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la démarche de demande de subvention au Programme d'Appui à l'Investissement dans les communautés (PAIC) par la SODEB et de réitérer à cet organisme l'entier soutien de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2005–11–610

PROJET D'HABITATION VICTORIENNE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE féliciter Les Victoriennes du golf pour l'obtention du premier prix dans la catégorie, Section Ouest du Québec, Projet multifamilial neuf – Condominium 4 unités superposées et moins, lors de la tenue du Gala Habitation, le 5 novembre 2005.

ADOPTÉ

2005–11–611

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU COLLOQUE DE GRIGNY,
EN FRANCE**

ATTENDU QUE qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont de maintenir des liens avec la région Rhône-Alpine ;

ATTENDU QUE Madame Quinlan est invitée par le Centre Jacques Cartier en Rhône-Alpes, à participer à titre d'intervenante lors du Colloque « Accès pour tous au TIC, illusion et réalité » ;

ATTENDU QUE le Centre Jacques Cartier assume les frais de voyage en avion et les frais de séjour, du 30 novembre au 5 décembre 2005.

22 NOVEMBRE 2005

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la participation de Madame Pauline Quinlan, mairesse de la Ville de Bromont, à participer audit colloque et de défrayer les frais inhérents à ce déplacement, autres que ceux déjà assumés par le Centre Jacques Cartier.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2005-11-612

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER